

Saison 2023/2024

REGLEMENT SPORTIF EPEE

NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

0

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Table des matières

1	INFORMATIONS GENERALES	4
1.1.	VOTRE LICENCE	4
1.2.	COUVERTURE MEDICALE	4
1.3.	LE MATERIEL	4
1.4.	SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	4
1.5.	EQUIPE INTER-CLUB (EIC)	4
1.6.	CLASSEMENTS	4
2	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE	6
2.1	INFORMATIONS DES EPREUVES	6
2.2	HORAIRES	6
2.3	ENGAGEMENT DES TIREURS	6
2.4	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	7
2.5	ARBITRAGE :	7
2.6	RECOMPENSES	7
2.7	ENVOI DES RESULTATS	8
3.	ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13	9
3.1	CATEGORIE M7 A M11	9
3.2	CATEGORIE M13	9
3.3.	MATERIEL	10
4.	FILIERE HORIZON 2032	11
4.1	EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8 ^{ème} DE FINALE :	11
4.2	EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :	11
4.3	EPREUVE H2032 DEMI-FINALE	11
4.4	QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES	12
5.	ORGANISATION SPORTIVE M17/M20	14
5.1	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20	14
5.2	FORMULE	14
5.3	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 HOMME ET DAME	14

6.	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23	16
7.	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE SENIORS	16
7.1	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX EPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES SENIORS	16
7.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS	16
8.	CATEGORIE VETERAN 3 ARMES	19
8.1	EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE	19
8.2	SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :	19
9	STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	22
10.	INTEGRATION DES HANDISPORTS	22

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est délivrée par mail au licencié à l'initiative du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E.

Attention modification des dispositions du code du sport relatives aux certificats médicaux.

Informations disponibles sur le site FFE : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.3. LE MATERIEL

Tenues, masques, armes, gants : Application du règlement FFE

1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de sur classement automatique.

- Le simple sur classement n'est possible qu'à partir de la 2^{ème} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.

ATTENTION : Nouveau règlement pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples sur classements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.

- Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.5. EQUIPE INTER-CLUB (EIC)

Définition de tireur isolé :

La notion de tireur(se) isolé(e) se définit comme un(e) licencié(e) tireur(se)s esseulé(e) dans sa catégorie d'âge dans son club, c'est-à-dire que le club n'a pas le nombre suffisant de tireur(se)s pour constituer une équipe, et ce, quel que soit son niveau, dans la catégorie d'âge concernée ou la catégorie d'âge inférieure.

Conséquences et procédure : Cf. règlement sportif FFE 2023/2024 chapitre 7 règles communes aux trois armes

1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1))^{(P2/1,72)}$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du CRENA

REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2 ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

2.1 INFORMATIONS DES EPREUVES

Les compétitions du comité sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du comité.
Les compétitions organisées par les clubs sont mises en ligne sur l'extranet par leur association départementale.

Les circuits Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)

secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

colignon.atr@outlook.fr

grenouillet.atr@yahoo.com

mablomme@orange.fr

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional : s.puteaux@gmail.com

2.2 HORAIRES

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité. (Notamment au fleuret et à l'épée)

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation

2.3 ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le logiciel de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par le CRENA. Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2032, la clôture des engagements est fixée :

- 9 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le samedi,

- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche.

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 15 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2023/2024 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17, M20 / senior / vétérans : 10 Euros
- ✓ Équipe : 20 €

2.4 DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5 ARBITRAGE :

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par la commission arbitrage.

2.6 RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par le CRENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

2.7 ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format cotcot ou XML
competitions@ffescrime.fr
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine
secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13

3.1 CATEGORIE M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine le comité préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

3.2 CATEGORIE M13

Une date dédiée pour :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe
- Si possible pour chaque circuit Nouvelle-Aquitaine une compétition M13 sera organisée.

Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 : 1^{er} et 2 juin

Epreuve individuelle :

La participation au championnat individuel Nouvelle-Aquitaine est obligatoire pour participer au Challenge de France M13 qui se déroule dans notre zone.

Epreuve Par équipe : Sous le format FFE (Challenge de France)

Cette épreuve est ouverte sans quota, avec une priorité aux équipes départements ou CID puis de clubs.

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas

HAUT 1 3 2 4 1 3 2 4

BAS 5 7 6 8 6 8 5 7

REPLACEMENTS

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

FORMULE :

Individuelle :

Si < à 12 tireurs poule unique et tableau toutes places tirées.

Si > ou = à 12 tireurs un tour de poule puis tableau A et tableau B (dans la mesure du possible en fonction du plateau technique.)

Equipe :

Si < à 6 équipes : poule unique en 32 touches le classement se fait sur le résultat de la poule.

Si > ou = à 6 équipes : Tableau en 32 touches (Dans la mesure du possible tous les matchs seront tirés)

CLASSEMENT M13:

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale du Comité.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du CRENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Epreuves comptabilisées dans le classement
Epreuves départementales + open et régionales	1	3 meilleures résultats
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Toutes les épreuves H2032	2	
Challenge de France	1,5	

3.3. MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13, sauf matériel réglementaire de sécurité.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

4. FILIERE HORIZON 2032

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2032

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

4.1 EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8^{ème} DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale (Comité Régional Nouvelle Aquitaine) les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés du CRENA.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.2 EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :

EPREUVE INDIVIDUELLE

Engagement

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

Formule : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par comité au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

4.3 EPREUVE H2032 DEMI-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, Le CRENA engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Le CRENA engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE 2021/2022 Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas du comité régional seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

Formule : Règlement FFE

4.4 QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2032"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Comité Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribué par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribué par le Classement national.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient
H 2032 COMITE REGIONAL	1,5
H 2032 ZONE	2
H 2032 Nat.	2,5
Championnat Nouvelle-Aquitaine	2
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2023/2024

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission. En cas de litige, c'est responsable de l'ETR qui statuera.

5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif épée FFE

5.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE M17/M20

- La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :
 - 1- 3 épreuves Nouvelle-Aquitaine
 - 2- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 3- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

5.2 FORMULE

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule et tableau d'élimination directe sans tirer la troisième place.

En fonction des possibilités techniques et du nombre d'inscrits, l'organisateur et le cadre technique responsable de l'arme (Jeanne Colignon) pourront adapter la formule la veille de l'épreuve pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...).

5.3 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20 HOMME ET DAME

Epreuve INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf Règlement fédéral 2023/2024

N1 Homme et dame : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

N2 homme : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1.

N2 Dame : 64 tireuses sélectionnées (dont 1 quota par comité + 34 quotas repartis par quotas régionaux)

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas par le classement régional

N3 Homme : 84 tireurs sélectionnés (dont 1 quota par comité + 54 quotas repartis par quotas régionaux)

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas par le classement régional

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17 Dax	2,5	Dame : 3 EN sur 4 EN Homme : 2 EN sur 3 EN
EN M17	2	
EN M20 Circuits régionaux M20/M17 Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	1 1,5 2	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20 Toulouse	2,5	Dame : 3 EN sur 4 EN Homme : 2 EN sur 3 EN
EN M20	2	
CN senior Circuits régionaux M20/SENIOR Le Championnat Nouvelle Aquitaine	1 1,5 2	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2023/2024

Epreuve équipe N1 / N2 :

Epée Homme Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Epée dame : Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2

Epreuve équipe N3

Epée Homme : Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la ½ finale des CF par équipes + 1 équipe par comité + quotas régionaux :

Epée dame : Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules + 1 équipe par comité + quotas régionaux.

Mode de sélection des équipes N3 hommes : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Mode de sélection des équipes N3 Dames : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.

- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.
Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23

Mode de sélection : Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale. CF. RS FFE Chapitre 9

7. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE SENIORS

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif épée FFE

- La saison sportive SENIOR s'articule autour de :
- 3 circuits Nouvelle-Aquitaine
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3

7.1 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX EPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES SENIORS

Les épreuves individuelles Dames et Hommes sont sans quota.

7.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

EPREUVE INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 et N2 Cf. Règlement FFE 2023/2024

N3 Dame : 1 quota par comité régional + 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante : Tous les quotas seront octroyés par le classement régional.

N3 Homme : 1 quota par comité régional + 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante : Tous les quotas seront octroyés par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR EPEE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	4 EN sur 5 EN
Circuits régionaux	1,5	
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
Compétitions open (Challenges...)	1	2 meilleurs résultats

EQUIPE Cf. Règlement FFE 2023/2024

N1 et N2 Cf. Règlement Sportif FFE

N3 : 1 équipe par comité régional + 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,

La sélection se fait sur quotas régionaux

Mode de sélection équipes N3 : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Épée hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la ½ finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra tirer que dans cette division à l'occasion des finales championnats de France par équipes.

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé pour la finale des championnats de France par équipes N1.

Épée dames N1 et N2 :

Une tireuse participant à au moins l'une des trois journées par équipes N1 ne pourra pas être engagée en N3 à l'occasion de la finale des championnats de France par équipes.

Une tireuse participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagée pour les championnats de France par équipes N2 ou N3.

Une tireuse participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagée pour la finale des championnats de France par équipes N1.

8. CATEGORIE VETERAN 3 ARMES

8.1 EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE : Cf. règlement sportif FFE

La saison sportive VETERAN s'articule autour de :

- 3 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

Pas de mixité dans les poules quel que soit le nombre de tireurs.

FORMULE INDIVIDUELLE :

A partir de 7 tireurs

Hommes : Deux tours de poule de 6 tireurs minimum dans la mesure du possible. L'organisateur en accord avec le directoire Technique peut supprimer un tour de poule en fonction du nombre de participants et du plateau technique :

1^{er} tour : catégories mélangées

2^{ème} tour : par catégorie V1, V2 et V3 avec V4 si moins de 6 tireurs par catégorie suivant le résultat du premier tour de poule.

A l'issue des poules, tableaux d'élimination directe par catégorie V1, V2 et tableau V3 V4 en commun. Le classement du tableau se fait sur le deuxième tour de poule (s'il y a eu 2 tours)

Si 7 tireurs ou moins dans une catégorie, poule en 5 ou 10 touches en fonction du directoire Technique.

Pour les dames à l'issue des poules, un TED avec les catégories V1/V2 et V3/V4. En fonction du nombre de participants, l'organisateur pourra faire un tableau unique sous réserve de l'accord de toutes les participantes.

ARBITRAGE

L'organisateur fera au mieux pour attribuer suffisamment d'arbitres pour les poules et les TED mais l'auto arbitrage est autorisé en vétérans dans les Poule et TED, un arbitre obligatoire à partir de la 1/2 finale de chaque catégorie.

Sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale.

A partir de la catégorie M17 les arbitres départementaux sont autorisés à arbitrer avec l'accord préalable de la CRA en fonction de leur âge et de leurs compétences.

8.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

SELECTIONS INDIVIDUELLES :

- Catégories V1 / V2 / V3 : les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale + 1 quota par comité régional + 30 tireurs qualifiés par quotas régionaux

La sélection se fait au niveau du CRENA, les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas seront répartis par la classement régional.

V4 Hommes : Open

EPEE DAMES :

Open sous réserve d'avoir participé à au moins deux épreuves nationales.

SELECTIONS PAR EQUIPE : CF. règlement fédéral

Hommes et Dames les épreuves sélectives sont ouvertes aux équipes de clubs et aux EIC Cf. Conditions règlement FFE

Les équipes devront respecter une limite d'âge de :

- 150 ans OBLIGATOIRE à l'épée Homme
- 140 ans pour ED

EPEE DAMES :

Les équipes classées de 1 à 8 à l'issue de la phase de poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2

N3 : Les équipes classées de la 9ème à la dernière place du classement de la phase de poules.

- 1 équipe par comité régional

EPEE HOMMES :

N1/N2 : Les 32 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2

N3 : 1 équipe par comité régional métropolitain + 14 équipes qualifiées par quotas régionaux

Mode de sélection équipes N3 : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

CLASSEMENT REGIONAL :

EPEE : Un classement sera établi par catégorie et par sexe dans la semaine après la dernière compétition effectuée.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : VETERANS

Compétitions	Coefficient	
EN	1.5	Parmi les 2 meilleurs EN
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine	3	
3 Circuits Nouvelle-Aquitaine	2	On prend en compte les 3

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les circuits nationaux de la catégorie concernée.**
- **« Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)**
- **Pour les épreuves Nouvelle-Aquitaine, le classement pour la constitution des poules se fait de la manière suivante :**
 - 1- On prend en compte le classement national**
 - 2- Pour les tireurs non classés, on prend en compte le classement régional.**
Pour la première épreuve NA en prendra en compte le classement régional N-1

9 STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages sont prévus selon les modalités suivantes :

- **Durée** fixée à 3 jours pendant vacances scolaires de Toussaint – février - avril
- **Lieu** : A déterminer
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques

- Stage 1 : Du 23 au 25 octobre
 - M13 / M15 / M17 /

- Stage 2 : Du 18 au 21 février
 - M15 / M17 / M20 et éventuellement meilleurs M13

- Stage 3 : Du 15 au 18 avril
 - M15 / M17 / M20 / + éventuellement meilleurs M15

Animations M13 : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord/ 3 au centre), le samedi de 10h à 17, territorialisées.

- Calendrier prévisionnel : A déterminer

La participation des tireurs sera ouverte (limitée en fonction des capacités d'accueil des structures organisatrices) ; le lieu de participation sera laissé au choix des tireurs.

Le contenu de ces journées sera écrit et communiqué à tous pour le début de saison, avec une trame commune à tous les secteurs.

Encadrement des stages et animations :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Enseignants en formation

10. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des circuits de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.